

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Pièces à fournir pour une personne mineure

Aucune photocopie ne sera délivrée par le service et tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Les communes sont uniquement chargées d'enregistrer les dossiers des usagers.
La délivrance et les délais de fabrication sont de la responsabilité de l'Etat.
La mairie agit sous l'autorité de la Sous-préfecture de Torcy, qui peut demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'elle jugerait nécessaires.
Votre ancienne carte nationale d'identité devra être restituée au moment du retrait de la nouvelle carte.
Toute carte non retirée dans un délai de 3 mois sera détruite.

Pièces à fournir par dossier, présence obligatoire du mineur

Le service des cartes d'identité est disponible au Guichet unique et ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45, le samedi matin de 8h30 à 11h45.

Pour une première demande

- Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (original à demander à la mairie de votre lieu de naissance ou au service centrale de l'Etat Civil de Nantes si vous êtes né(e) à l'étranger), ***sauf si vous possédez un passeport sécurisé (électronique ou biométrique) en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans (apporter l'original + photocopie)***
- 2 photos d'identité récentes en couleur sur fond clair, identiques, sans accessoires visibles dans les cheveux. L'expression du visage sera neutre, bouche fermée. Les photos doivent être nettes, non scannées. Si port de lunettes, pas de reflet dans les yeux.
- 1 justificatif de domicile récent (moins d'un an) **ORIGINAL + photocopie** (facture EDF- GDF eau, loyer, impôts...)
- Le justificatif de nationalité française, ou décret de naturalisation (**ORIGINAL + photocopie**)
- Pièce d'identité du représentant légal présent **ORIGINAL + photocopie** recto/verso
- Livret de famille **ORIGINAL + photocopie** (page parents + celle de l'enfant)

* voir selon les cas

**Pour un renouvellement, changement d'état civil
ou d'adresse :**

- Si la carte est périmée depuis plus de deux ans : Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (original à demander à la mairie de votre lieu de naissance ou au service central de l'Etat Civil de Nantes si vous êtes né(e) à l'étranger), **sauf si vous possédez un passeport sécurisé (électronique ou biométrique) en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans (apporter l'original + photocopie)**
- 2 photos d'identité récentes en couleur sur fond clair, identiques, sans accessoires dans les cheveux. L'expression du visage sera neutre, bouche fermée. Les photos doivent être nettes, non scannées. Si port de lunettes, pas de reflet dans les yeux.
- 1 justificatif de domicile récent (moins d'un an) **ORIGINAL + photocopie** (facture EDF- GDF eau, loyer, impôts...)
- Pièce d'identité du représentant légal présent **ORIGINAL + photocopie**
- Livret de famille **ORIGINAL + photocopie** (page des parents + celle de l'enfant)
- **ORIGINAL + photocopie** de la carte nationale d'identité recto/verso

En cas de perte ou de vol

- La déclaration de perte ou de vol
- Un timbre fiscal à 25 € (vendu dans les bureaux de tabac ou au Trésor Public)
- Une copie intégrale de votre acte de naissance (sauf si votre carte était en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans)
- Un document officiel avec photo permettant de vous identifier (passeport, carte vitale...) **ORIGINAL + photocopie**
- 2 photos d'identité récentes
- 1 justificatif de domicile récent (moins d'un an) **ORIGINAL + photocopie** (facture EDF- GDF eau, loyer, impôts...)
- Pièce d'identité du représentant légal présent **ORIGINAL + photocopie**
- Livret de famille **ORIGINAL + photocopie** (page des parents + celle de l'enfant)

***Selon les cas :**

En cas de divorce ou de séparation :

Jugement de divorce (photocopie)

Si elle existe, copie de la décision de justice mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale

Si la résidence de l'enfant est en alternance :

Jugement de divorce ou de séparation stipulant la résidence alternée + 1 justificatif de domicile des 2 résidences

ou autorisation écrite conjointe des 2 parents+ 1 justificatif de domicile des 2 résidences

Pour information : 01.64.67.52.94 ou 50.84